



# COMMUNICATION VEV

## Assemblée Générale

### 10 Janvier 2025

Bonjour à tous !

Le Bureau du VEV vous souhaite une très **Bonne Année 2024**, une **Bonne Santé** et plein de **Projets** en cours ou à venir, que nous vous souhaitons voir se réaliser.

Le bureau de l'association sera ravi de vous revoir en cette nouvelle année, lors des événements organisés, mais aussi au cours de la prochaine réunion qui se fera à l'occasion de notre Assemblée Générale. Cette assemblée se tiendra le **10 JANVIER 2025 à 19h00** à l'adresse suivante :

#### Mairie d'AUGER-SAINT-VINCENT 2, rue Raguet

L'ordre du jour sera le suivant :

- Rapport moral et d'activité du Président ;
- Rapport financier du Trésorier ;
- Revue du droit de cotisation ;
- Structure du Bureau de l'association ;
- Les événements de l'année 2025 :
  - 16 mars 2025 : Dégonnage de printemps ;
  - 22 juin 2025 : Les Pistes du Valois ;
  - 14 septembre 2025 : La sortie du patrimoine
  - 26 octobre 2025 : Balade automnale.
- Questions diverses (parvenues 3 jours avant notre assemblée : [vevcontact@gmail.com](mailto:vevcontact@gmail.com)).

**Note importante** : Nous invitons dès maintenant aux membres du club qui souhaitent intégrer le bureau, à se manifester par email ([vevcontact@gmail.com](mailto:vevcontact@gmail.com)).

A titre d'information, veuillez trouver ci-dessous l'article relatif à la description de nos statuts :

#### **ARTICLE 13 - CONSEIL D'ADMINISTRATION**

*L'association est dirigée par un conseil de 6 membres minimum, élus pour 2 années par l'assemblée générale. Les membres sont rééligibles.*

*Le conseil étant renouvelé chaque année par moitié, la première année, les membres sortants sont désignés par tirage au sort.*

*Le conseil d'administration se réunit au moins une fois tous les six mois, sur convocation du président, ou à la demande du quart de ses membres.*

*Tout membre du conseil qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives sera considéré comme démissionnaire."*

Par ailleurs, nous vous rappelons que si vous êtes dans l'impossibilité de participer à cette Assemblée Générale, vous pouvez vous faire représenter par un autre membre de l'association muni d'un pouvoir régulier (formulaire pdf joint).

En clôture de cette Assemblée, nous partagerons le pot de l'Amitié accompagné de galettes artisanales et locales.

**Note** : comme à chaque assemblée générale, nous pourrons vous proposer de mettre à jour votre cotisation et nous vous remettrons votre carte de membre du club.

Amicalement,



**BUREAU DE L'ASSOCIATION**  
2, rue Raguet  
F-68000 AUGER-SAINT-VINCENT